



## Diffamation plus garde d'enfant

Par **vaviishka**, le **28/07/2008** à **16:46**

Bonjour,

J'explique un peu l'histoire:

Mon frère Cyrille a reçu une assignation sur lequel il est accusé par son ex-amie d'excès virulent, d'avoir proférer des menaces morales et physiques en son rencontre.

Les accusations ne viennent que des membres de sa famille.

Elle demande aussi le droit de garde de leur fils Evan en autorisant son père à le voir seulement 3 Heures tout les 3ème dimanche du mois.

Cyrille n'a proférer aucunes menaces envers son ex-amie.

Il n'a pu voir son fils que pendant 2 semaines pendant les vacances (mi juillet),

Mais avant cela, il n'a pu le voir que deux week ends depuis le 3 mai 2008 car son ex refusait qu'il le prenne.

Que doit t'il faire ?

porter plainte pour diffamations ?

et que peut il faire concernant la garde de son fils ?

jattends donc votre reponse !

merci par avance !!!

Par **domi**, le **28/07/2008** à **16:53**

Lors de la séparation ont-ils fait appel au JAF pour régler les problèmes de garde et de pension alimentaire ? Si oui , qu'a t-il été décidé? si non il serait temps de le faire ..Domi

Par **vaviishka**, le **28/07/2008** à **17:13**

Tout d'abord je vous remercie d'avoir répondu ;)

Ensuite, dès la séparation, oui son ex a été voir le JAF mais l'accuse de toute sortes de chose. Le jugement n'est pas encore passé!  
Elle demande 150€ de pension et que mon frère n'ai un droit de visite de 3h par mois. J'aimerais donc savoir ce qu'il faut faire contre ces fausses accusations...

Encore Merci !

Par **domi**, le **28/07/2008** à **17:20**

Pour l'instant , attendez la décision du JAF qui entendra les 2 parties et se fera une idée de la situation !Ce n'est pas elle qui va décider du droit de garde , mais le JAF ! Concernant les accusations , il peut porter plainte pour diffamation , mais il faut qu'elle ait un dossier solide pour affirmer de telles choses .Il sera de toutes façons entendu par le juge qui se forgera sa propre opinion de l'affaire .

Par **vaviishka**, le **28/07/2008** à **17:42**

C'est bien ce que je pensais alors !  
Merci beaucoup pour votre réponse!  
Bonne journée à vous !!! ;)